

REUNION du Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC)

**COMPTE RENDU DE REUNION CLIC
DRT/GRANEL
à Vielle-Saint-Girons (40)
Lundi 6 décembre 2010 – 14h00**

Liste des participants

Collège « Administration »

CANUT Nicolas	DDTM 40 – Chef d'études Risques
DURAND Marie-Françoise	DREAL/UT 40 - Inspectrice Installations Classées
NAURY Nicole	DREAL/UT 40 - Assistante

Collège « Collectivités Territoriales »

SUBSOL Gérard	Communauté de communes Côte Landes Nature - Président Mairie de Léon - Maire Président du CLIC
TRAMBOUZE Bernard	Mairie de Vielle-Saint-Girons – Maire
DOUGT Philippe	Mairie de Lesperon – 2 nd Adjoint
DUBOSCQ Yves	Mairie de Castets – Conseiller municipal

Collège « Exploitants »

MARSAN Christophe	DRT – Directeur QHSE
LAGUIAN Serge	DRT – Responsable HSE
BOULIN Bertrand	DRT – Directeur industriel
DUPLANTIER Serge	DRT – Granel Responsable d'usine Lesperon
GAUGEAC Gilles	DRT – Granel - Responsable sécurité et Environnement

Collège « Salariés »

LACAU Laurent	GRANEL- Ouvrier qualifié, membre CHSCT
----------------------	----------------------------------------

Collège « Riverains »

DE RICKLE Marc	Riverain
LAGOUEYTE Christian	Riverain
SOUDAN Noëlle	Riveraine

Absents excusés

BRODART André	Riverain
MIRANDA Philippe	DRT – Secrétaire du CHSCT
LACLADERE Franck	DRT Saint Girons – Ouvrier et membre du CHSCT
DEYRES Jean-Claude	Président de la Communauté de communes du Pays Morcenais

Depuis cette séance, nous avons appris avec tristesse la disparition de Monsieur BRODART, Membre du CLIC.

Nous adressons toutes nos condoléances à sa famille.

Documents associés

Annexe 1 : Présentation du bilan d'exploitation de la société DRT/GRANEL
Annexe 2 : Présentation de l'avancement des PPRT des sites DRT/GRANEL – DREAL

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la précédente réunion CLIC
- Bilan d'activité de la société DRT pour l'année 2010
- Rappel du déroulement des PPRT en cours (Castets et Vielle Saint Girons), DREAL
- Calendrier prévisionnel
- Remarques et questions diverses
- Conclusion

14h00 – Début de la réunion

Monsieur SUBSOL, Président de la Communauté de communes Côte Landes Nature et Président du CLIC, ouvre la réunion du CLIC de la société DRT-GRANEL sur les sites de Castets, Lesperon et Vielle-Saint-Girons. Il expose l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu CLIC précédent

Monsieur SUBSOL

S'adressant aux participants de la réunion, il demande si des points particuliers sont à relever quant au compte rendu précédent.

Madame SOUDAN, Riveraine

Souhaite que son absence excusée lors de la précédente réunion du CLIC soit mentionnée dans le compte rendu.

Monsieur SUBSOL

La remarque sera intégrée au compte rendu.

Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Bilan d'activité de la société DRT/GRANEL pour l'année 2010

Monsieur MARSAN, directeur QHSE pour la société DRT, présente le bilan de l'activité économique de l'entreprise à l'aide d'un diaporama joint en *annexe 1* :

- Point sur l'activité économique de DRT/GRANEL

En 2010 l'activité économique a repris après une année 2009 difficile, durant laquelle la société a eu à déplorer une perte de chiffre d'affaire de l'ordre de 20 à 25% sur le début d'année et pour se résorber sur la suite de l'année. Cependant, il y a eu 40 embauches au cours des deux dernières années sur les trois sites.

Pour l'année 2011, les inquiétudes portent sur le peu de visibilité que peut avoir l'entreprise sur le long terme. En effet, la crise a réduit les possibilités d'anticipation des marchés. De plus, suite à la tempête Klaus, l'activité de la société a été impactée par la perte de quantité et de qualité des matières premières provenant de producteurs locaux. Elle a dû se tourner vers des fournisseurs étrangers.

Monsieur BOULIN, directeur industriel pour la société DRT, poursuit la présentation de l'établissement

➤ Principales interventions industrielles et actions de prévention des risques

- Nouvelle unité OPC DRT St-Girons, mise en service en 2010 :
Les OPC sont des extraits d'écorce de bois ou de pépins de raisin, qui sont utilisés pour leurs propriétés antioxydantes dans la fabrication cosmétiques ou en compléments alimentaires. Cette unité a été mise en place dans le but d'augmenter les capacités de production. Le programme d'investissement s'est étalé sur une période d'un an et demi à deux ans.
- Nouvelle colonne CO2 à garnissage au Technip III,
Elle sert dans la distillation de l'essence de térébenthine. Cet investissement permet d'augmenter la qualité des produits extraits pour l'ensemble des sites DRT/GRANEL.
- Nouveau four à l'isomérisation :
Il sert à la pyrolyse de dérivés d'essence de térébenthine. Cet investissement constitue une modernisation de l'installation.

Monsieur LAGUIAN, Responsable QHSE pour la société DRT

- Travaux pour l'augmentation de la capacité de la station d'épuration DRT (doublement de capacité) : Elle permettra de traiter l'augmentation des charges polluantes liées aux développements des sites de production.
Elle prendra en charge tous les rejets du groupe DRT afin de respecter l'arrêté préfectoral sur les rejets industriels.

Monsieur BOULIN

- Extension de l'unité 3 à DRT Castets :
Cette unité fabrique des molécules destinées au secteur de la parfumerie, à forte valeur ajoutée.

Monsieur LAGUIAN

- Amélioration du niveau de sécurité sur le réservoir de Butane à GRANEL :
L'installation de protection incendie est réalisée suivant les nouvelles normes imposées. Le réservoir a fait l'objet d'une mise en place de détecteurs gaz et détecteurs incendie automatisés, avec un système de mise en sécurité de l'installation en cas d'atmosphère dangereuse.
- Création de bassins de Sécurité à GRANEL :
Ce sont des bassins de confinement qui servent à recueillir les eaux d'extinction d'incendie et les éventuelles pertes d'hydrocarbure sur la plateforme.
Ces installations serviront également à recueillir les ruissellements d'eaux pluviales afin de les contrôler suivant des paramètres prévus dans l'arrêté préfectoral, avant le rejet dans le milieu naturel.
- Investissements pour la prévention des risques :
Malgré la conjoncture difficile, les investissements pour la sécurité ont été maintenus.

➤ Actions préventions des risques

Le tableau de la diapositive n°12 du diaporama en annexe 1 présente les différents investissements pour les actions de prévention de l'année 2010.

Les diverses réalisations effectuées sont commentées. Voici les précisions apportées sur certains points :

- Le butanal est un liquide très inflammable. Le nouveau système de captation de des vapeurs, à l'essai sur l'unité 3, devrait permettre une diminution des risques *in situ* ainsi que des désagréments olfactifs.

- Le procédé Géraniol est un processus utilisant du chlorure d'hydrogène. Ce gaz génère le périmètre d'effets majeur pour le PPRT du site de Castets. L'exploitant a ainsi prévu des mesures automatiques de mise en sécurité, en fonction de certains paramètres critiques. La partie protection a également été modifiée (colonne de lavage des gaz accidentels). Les travaux sur ce procédé sont terminés.
- L'équipement d'un téléphone satellite au poste de garde de DRT Saint Girons fait suite au retour d'expérience de la tempête Klaus, où la communication vers l'extérieur avait été coupée. Ce dispositif est à l'essai en vue d'en équiper les autres sites industriels du groupe.
- Le retour d'expérience est également à l'origine du déploiement de nouveaux standards sur les flexibles utilités (tuyaux), pour tous les sites du groupe.
- Le renforcement des contrôles d'accès sur les sites comprendra la modification de l'entrée de DRT Saint-Girons, avec un système d'acquisition informatique des contrôles, utilisant le pointage par badge. Cela permettra de connaître précisément le personnel présent sur le site. Ce dispositif devrait être en place au premier trimestre de l'année 2011.
- Les vannes de pied de bacs à sécurité feu ont été mises en place sur les réservoirs de liquide inflammables de plus de 500 m3.
- Le déshuileur de l'unité Technip III était à l'origine d'un risque de vaporisation de molécules odorantes pouvant créer une atmosphère explosive. Il a donc été couvert afin de limiter ces effets.
- La protection incendie installée sur l'atelier malaxage et distillation sur le site de Saint-Girons représente l'avant dernière mesure à mettre en place avant la fin du programme pluriannuel de sprinklage (terminé d'ici 2012).
- L'installation d'une moto pompe autonome de secours incendie fonctionnant au diesel va venir fiabiliser le dispositif des 5 pompes électriques déjà disponibles sur le site de Castets.

➤ Principales études réalisées

Une tierce expertise sur le risque d'explosion par UVCE sur les stockages de liquides inflammables a été demandée par la DREAL afin d'asseoir la mise en place de Mesures de Maîtrise des Risques supplémentaires sur ces réservoirs.

Les compléments et mises à jour des études de dangers dans le cadre des PPRT ont été réalisés avec l'assistance du cabinet Bertin Technologies pour leurs compétences en méthodologie et en matière de modélisations, permettant de dimensionner les effets générés par les phénomènes dangereux recensés.

➤ Bilan du système de gestion de sécurité

Sur les trois sites du groupe DRT, 10 inspections ont été réalisées par la DREAL au cours de l'année 2010 sur diverses thématiques. Une mise en demeure a été proposée par la DREAL suite à l'absence d'action corrective après une remarque faite en inspection (rétention). Il s'agit du seul rappel à l'ordre en 3 ans.

Madame DURAND, Inspectrice des Installations Classées à l'Unité Territoriale des Landes de la DREAL

Précise que pour la thématique d'inspection « Plan de modernisation des installations industrielles », deux arrêtés ministériels sont parus en octobre 2010. Le premier porte sur l'intégration de ce plan aux systèmes de gestion de sécurité et le second sur l'application de ce plan à l'ensemble des sites soumis à autorisation. Ces décrets fixent

des échéances en termes d'état initial sur plusieurs dispositifs (réservoirs, tuyauterie, automate et génie civil). C'est dans ce cadre que la DREAL a effectué une inspection sur cette thématique.

Monsieur LAGUIAN Serge, Responsable QHSE à DRT

Concernant la formation du personnel aux risques, un programme important concerne le personnel de manière exhaustive. 50 manœuvres incendie sont par exemple réalisées chaque année sur le site de Vielle-Saint-Girons.

Le retour d'expérience (REX) est réalisé à la fois en externe et en interne et est au cœur de la prévention des accidents du travail et des situations à risque. Il assure l'amélioration en continu du SGS et permet la cotation de la probabilité des phénomènes dangereux.

Lors de la survenue d'une situation à risque, le personnel remplit une fiche "anomalie de fonctionnement" informatisée, permettant de décrire l'événement. L'origine de la situation à risque peut ainsi être déterminée. 104 fiches de ce type sont remontées pour les 3 sites.

➤ Accidents, Incidents et Exercices d'alerte

Un incident a été enregistré en 2010. Cet événement a été mentionné au syndicat professionnel et a fait l'objet de la mise en place d'un plan d'actions afin de diminuer ses risques d'occurrence. Il a permis de révéler que la station de déchargement d'acide en provenance de Castets présentait une fuite sur un raccord à cause d'une pièce usée. Le REX a permis le remplacement de toutes les pièces de ce type, sur l'ensemble des sites.

12 exercices avec déploiement du Plan d'Opération Interne ont été effectués. En 2011, un exercice PPI complet devrait être effectué sur le site de Castets. Pour la première fois, en 2010, un exercice de confinement inopiné a été réalisé sur chaque site du groupe. Les résultats ont été satisfaisants, et des pistes d'amélioration ont été dégagées. Ce type d'exercice sera réalisé annuellement.

Les plaintes déposées par le voisinage sont traitées et font l'objet d'un retour auprès des services de l'Etat ou directement auprès des personnes concernées.

Un communiqué à chaud est fait à chaque fois qu'un événement inhabituel est perceptible à l'extérieur du site. Les services de la mairie, de la DREAL et les habitants peuvent ainsi être informés.

➤ Programme pluriannuel d'objectif de réduction des risques

Les études de réduction du risque sont réalisées dans le cadre des PPRT. Les modalités de mise en place de mesures supplémentaires de maîtrise des risques seront étudiées dès 2011. Les services techniques ont été renforcés par l'embauche de deux personnes expérimentées sur le site de Saint Girons et d'une personne sur le site de Castets.

➤ Mention de décisions individuelles dont les installations ont fait l'objet en application du Code de l'Environnement

En 2010, un arrêté préfectoral a été pris pour chacun des sites, suite à des dossiers de demande d'autorisation.

Commentaires

Madame SOUDAN, Riveraine

Souhaite savoir dans quelle mesure l'entreprise va compenser le déficit des matières premières locales. Elle demande également si le stockage des bois de la tempête Klauss via la technique de l'aspersion est une solution envisagée pour apporter une part des stocks nécessaires à l'entreprise, en stock tampon.

Monsieur BOULIN

Répond que l'entreprise doit compléter 20 à 25% de ses stocks via des fournisseurs étrangers notamment d'Amérique du Nord ou d'Europe de l'Est.

Monsieur MARSAN

Les techniques d'aspersion du bois sont généralement utilisées par les papetiers et les scieurs pour conserver les propriétés du bois sans qu'il se décompose. A l'heure actuelle, les retours en termes de qualité ne sont pas assez nombreux pour savoir dans quelle proportion ce type de bois pourra subvenir aux besoins de l'entreprise. DRT/GRANEL souhaiterait utiliser ce type de bois va être utilisé par les filières professionnelles.

Monsieur DE RICKE

Demande quelle est la part imputable aux investissements dans le tableau présenté diapositive n°12.

Monsieur MARSAN

Répond que tous les montants cités sont destinés aux investissements. L'utilisation de nouveaux procédés de prévention a également un coût qui entre dans le budget de fonctionnement de la société. En 2010, il représente 15% du montant de l'investissement venant s'ajouter au budget de fonctionnement.

Madame SOUDAN

Demande si les mesures de diminution du risque ont un impact sur le périmètre du PPRT.

Monsieur LAGUIAN

Précise que les actions réalisées ne concernent que la maîtrise du risque afin de renforcer la sécurité. Le périmètre d'étude du PPRT ne change pas mais la probabilité d'occurrence de l'évènement dangereux est diminuée.

Monsieur DE RICKE

Demande si des mesures supplémentaires sont prises dans la cadre du plan Vigipirate.

Monsieur LAGUIAN

Précise que dans ce cas, les petits colis sont par exemple contrôlés et restent à l'extérieur des sites, des contrôles de clôtures sont mis en place (rondes). Les contrôles de sécurité sont également renforcés pour les camions et visiteurs, même si ce procédé est déjà en place en temps normal sur le site.

Madame SOUDAN

La mise en place d'un système de télésurveillance avait été évoquée lors du précédent CLIC. Madame SOUDAN souhaite donc savoir si ce dispositif de sécurité a été appliqué sur la totalité de l'enceinte.

Monsieur LAGUIAN

Un dispositif de télésurveillance anti-intrusion est actuellement en place sur les sites DRT/GRANEL. Cependant, par précaution, il ne peut être détaillé dans le compte-rendu de la réunion.

Monsieur DE RICKLE

Demande ce que la DREAL peut faire concernant le problème du centre routier de Castets. De nombreux camions n'ayant aucun lien avec DRT se garent en bordure de route. Il y a là un véritable problème de sécurité. La route appartenant à l'Etat, les communes n'ont pas les compétences requises pour intervenir.

Madame DURAND

Précise qu'une étude doit être menée sur le nouveau parking que souhaite réaliser DRT au niveau de l'accès au site de CASTETS, et que ce problème sera partiellement pris en compte à ce moment là. Cependant, pour les camions étrangers à DRT, il revient aux forces de l'ordre d'intervenir. Toutefois l'attention des autres services de l'état a été attirée sur cette problématique.

Monsieur MARSAN

Précise que la société a déjà pris contact avec l'Etat qui leur a indiqué que le nécessaire avait été fait en termes de prévention, à savoir boucher les nids de poules et installer des panneaux d'information du danger.

Madame DURAND

Ajoute que l'étroitesse de la route renforce le danger, notamment lorsque des camions se croisent.

Monsieur SUBSOL président de la Communauté de communes Côte Landes Nature

Précise que le transfert de compétence sur cette route à la Communauté de communes pourrait se faire notamment suite aux travaux d'aménagement de l'Autoroute 63. Cependant, la collectivité ne pourra et ne voudra pas récupérer la route en l'état.

Madame SOUDAN

Demande une précision sur la capacité des pompes incendies maintenant complétées par la moto pompe.

Monsieur LAGUIAN

Répond qu'elles ont une capacité de 880m³/h sur le site à une pression de 12 bars.

Madame SOUDAN

Demande quelles ont été les différences constatées suite à l'intervention d'une tierce expertise sur le risque d'explosion par UVCE sur les stockages de liquides inflammables.

Monsieur LAGUIAN

Explique que cette intervention a eu lieu sur demande de la DREAL. Cette dernière considérait que tous les stockages de liquides inflammables de première catégorie devaient être équipés de détecteurs hydrocarbure. La tierce expertise a permis de mettre en évidence les cas spécifiques où le risque existait et qui nécessitaient cet équipement. Les mesures à mettre en place sur les nouvelles installations ont été actées par arrêté préfectoral complémentaire.

Madame SOUDAN

Demande où en est la dépollution du site de Castets.

Monsieur LAGUIAN

Répond que le procédé de biodégradation prend plus de temps que prévu. La société a ainsi renforcé le dispositif afin de l'accélérer. Il restera en place tant que la dépollution ne sera pas terminée.

Monsieur DE RICKLE

Souhaite savoir s'il y a une corrélation entre la baisse de niveau des nappes phréatiques et le dispositif de pompage mise en œuvre pour la dépollution des sols.

Monsieur LAGUIAN

Précise que le pompage a une capacité de 12 m³/ h ce qui est très faible. L'impact est localisé sur une dizaine de mètres autour du puits de forage. De plus, les mesures piézométriques effectuées sur le site ont montré un maintien du niveau des nappes.

Madame SOUDAN

Demande si d'autres solutions sont recherchées afin d'améliorer la dépollution.

Monsieur LAGUIAN

Répond qu'en l'état actuel de la recherche, toutes les techniques disponibles ont été envisagées.

Madame SOUDAN

Demande où en est l'entreprise par rapport à l'application du règlement REACH et si elle a commencé à substituer certains de ses produits dangereux.

Monsieur MARSAN

Précise que l'application de la réglementation REACH est en cours sur le site. Elle n'en est pas encore à la phase de substitution, mais au stade d'enregistrement des produits utilisés par l'entreprise. Une inspection sur ce sujet a eu lieu en fin d'année 2009.

Madame SOUDAN

Demande ce qui a donné lieu à la mise en demeure de la société après l'une des inspections.

Madame DURAND

Répond qu'il s'agit d'un manque de réactivité face aux remarques apportées par la DREAL. Cela ne concernait pas un risque majeur mais simplement un manque de réponse dans le temps imparti.

Monsieur MARSAN

Propose que la DREAL explique à l'assemblée de déroulement d'une journée d'inspection.

Madame DURAND

La DREAL fixe les dates d'inspections annuelles avec les thématiques associées. L'objectif est de viser les problèmes de risques accidentels et les problèmes chroniques. Une inspection s'étale sur toute une journée. Dans un premier temps, la DREAL s'informe de la gestion des risques par l'exploitant. Dans un second temps, elle se rend sur le site et rencontre des opérateurs pour juger de la bonne mise en place de cette gestion des risques et de sa bonne information auprès des employés. Après un débriefing sur la journée, un rapport d'inspection est rédigé. L'exploitant doit répondre aux remarques inscrites dans ce rapport sous deux mois, par la mise en place d'un plan d'actions. La procédure est terminée lorsque ce plan d'actions est soldé.

Modalité de transmission du bilan annuel d'activité de l'entreprise

Madame DURAND

Rappelle que le Code de l'Environnement prévoit l'information des membres du CLIC du bilan d'activité de l'entreprise. De ce fait il revient aux participants de déterminer les modalités de transmission de ce bilan et de la période la plus propice à la réunion du CLIC.

Monsieur DE RICKLE

Propose que le bilan soit envoyé avant la réunion afin que les participants puissent en prendre connaissance et ainsi mieux préparer la réunion CLIC.

Monsieur LAGUIAN

Explique que la présentation du bilan de l'établissement industriel doit s'accompagner de commentaires oraux afin d'expliquer au mieux l'ensemble des modalités décrites. Elle ne pourra donc pas être transmise avant la réunion.

Monsieur MARSAN

Précise que la période la plus favorable à ce type de bilan est durant les mois de Janvier et de Février, compte tenu du calendrier serré de fin d'année et du temps nécessaire à consacrer à la réalisation de la présentation du bilan.

Madame SOUDAN

Rappelle que l'arrêté préfectoral de création du CLIC prévoit un délai de prévenance de quinze jours avant la réunion avec information sur l'ordre du jour. Elle pense que celui-ci devrait être plus détaillé afin de permettre des échanges plus interactifs lors de la réunion.

Monsieur TRAMBOUZE, Maire de Vielle-Saint-Girons

Rappelle également l'importance du rôle du collège "riverains" dans l'information de la population.

Point sur les calendriers PPRT pour les sites DRT/GRANEL

Madame DURAND, Inspectrice des Installations Classées à l'Unité Territoriale des Landes de la DREAL fait un rappel d'information sur l'avancement des dossiers de PPRT des sites de DRT de Vielle-St-Girons, Castets et Lesperon. La présentation est jointe en *annexe 2*.

Le PPRT du site DRT Vielle-St-Girons a été approuvé en avril 2010 comme le calendrier le prévoyait. Il est le septième PPRT approuvé en Aquitaine.

Des réunions de travail avec les personnes concernées auront lieu début 2011 afin de mettre en place la convention financière tripartite associée à ce PPRT.

Le PPRT de Castets a été prescrit le 12 février 2010 après approbation du CLIC lors de la réunion de novembre 2009.

La première réunion du Groupe Projet a eu lieu le 21 Octobre 2010. Elle a convié les représentants des riverains et des commerces et industries environnants tels que les exploitants d'Intermarché.

Le PPRT de Granel à Lesperon, prescrit le 9 mars 2010, ne prévoit qu'une seule réunion du Groupe Projet car le périmètre d'étude a révélé très peu d'enjeux. Elle a eu lieu le 15 novembre 2010.

Remarques et questions diverses

Madame SOUDAN

Concernant la convention tripartite, elle s'inquiète de la récente loi limitant désormais les crédits d'impôts à hauteur de 15 % des travaux réalisés au lieu des 40 % initialement prévus. Les personnes concernées dont les budgets sont limités risquent ainsi d'être lésées. De plus si les personnes ne mettent pas en place les travaux, les assurances risquent de ne pas rembourser leurs clients en cas de sinistre. Elle demande comment ceci va être pris en compte dans la convention tripartite.

Madame DURAND

Rappelle que la convention tripartite ne s'intéresse qu'aux personnes touchées par les mesures foncières.

Les assureurs, interrogés par le ministère, ont indiqué ne pas prendre en compte le respect ou non des prescriptions du PPRT lors de la souscription d'une assurance.

Madame SOUDAN

Souhaite insister sur la régression du Grenelle de l'environnement à l'égard des propriétaires et sur la nécessité d'instaurer un dialogue.

Madame DURAND

Précise que les études sont en cours sur les habitations concernées par des prescriptions. Elles permettront d'avoir une estimation des coûts nécessaires aux travaux. Les résultats de ces études pourront être évoqués lors d'une prochaine tenue du CLIC.

Monsieur DE RICKLE

Demande s'il est envisageable de faire participer des représentants des industriels environnants dans le CLIC.

Madame DURAND

Rappelle que le CLIC est commun à 3 sites du groupe DRT /Granel et que le nombre des collègues et celui des membres sont limités. De plus, les exploitants des entreprises environnantes n'ont pas la même sensibilité au risque que les habitants. Si un représentant des exploitants environnants devenait membre du CLIC, il remplacerait un membre actuel du collège "Riverains". Une autre possibilité serait de convier ces représentants aux réunions d'information et aux réunions du Groupe Projet.

Monsieur DE RICKLE

Indique que Monsieur Brodard est dans l'incapacité de participer aux réunions CLIC pour des raisons de santé et qu'il pourrait être envisagé de le remplacer.

Madame DURAND

Précise qu'une demande de modification de l'arrêté CLIC portant sur sa composition sera transmise à la préfecture.

Madame SOUDAN

Rapporte les remarques de certains riverains :

Certains ont fait remarquer une augmentation du trafic routier. D'autres retours indiquent que certaines citernes dégagent une odeur très prononcée et qu'il semblerait que leur trou d'homme ne soit pas fermé.

Monsieur MARSAN

Explique qu'en tant qu'affréteur, l'entreprise a un protocole à suivre et rappelle systématiquement les consignes de sécurité à ses transporteurs. Il paraît peu probable que des citernes chargées puissent partir avec le trou d'homme ouvert.

Monsieur LAGUIAN

Indique qu'une situation de ce type peut être constatée une fois que les camions citernes sortent du centre de nettoyage : le trou d'homme est laissé ouvert afin d'accélérer le séchage interne. Cependant, dans ce contexte, la citerne est vide et l'odeur qui se dégage ne peut être que résiduelle.

Madame SOUDAN

Demande si l'installation d'une station de mesure des différents composés dans l'air a été prévue.

Madame DURAND

Répond que cette prescription est prévue par l'arrêté d'autorisation du site de Vielle Saint-Girons.

Monsieur DE RICKLE

Demande où ces résultats sont disponibles et comment réagit la DREAL en cas de dépassement des seuils.

Madame DURAND

Répond que tous résultats imposés par un texte réglementaire deviennent des documents communicables. La DREAL permet donc de les consulter sur place, mais le CLIC est l'instance en place prévue pour informer la population sur ces éléments.

En cas de dépassement de seuil, l'exploitant doit fournir des explications à la DREAL qui réagit en conséquence.

Madame SOUDAN

Demande si des études de risques sanitaires ont été menées afin de hiérarchiser l'impact des composés volatils et odorants dégagés par l'entreprise. Elle précise qu'à l'heure actuelle l'incertitude sur les effets cumulés de plusieurs composés est très grande. Elle souhaite faire part de l'initiative de la ville de Lyon de mettre en place d'une campagne d'information sur la qualité de l'air. Cette campagne a rencontré un franc succès auprès des habitants.

Monsieur MARSAN

Une particule odorante n'a pas forcément un impact sur la santé. De plus, l'intensité olfactive n'est pas proportionnelle à la toxicité d'un produit.

Des études et des mesures en continu sont réalisées à l'intérieur du site comme le prévoit l'arrêté préfectoral, sur de nombreux paramètres dont les composés SO_x (composés générant des odeurs désagréables). La correspondance entre une mesure de SO_x et les odeurs n'est toutefois pas établie.

Madame SOUDAN

Propose de réaliser des journées portes ouvertes qui permettraient des échanges avec les habitants. Ceci peut être une solution dans le but de réduire les tensions qui peuvent se créer sur la thématique des odeurs notamment.

Conclusion

Monsieur SUBSOL, Président de la Communauté de communes Côte Landes Nature et Président du CLIC, souligne l'importance du travail qui a été réalisé autour des établissements DRT/GRANEL. L'information de la population est capitale et l'idée d'organiser une visite de l'établissement est intéressante, notamment pour les élus. Monsieur SUBSOL remercie les participants et clôt la réunion.

16h30 - Clôture de la réunion
